CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2ème RÉUNION DE 2010

Séance du 23 février 2010

CG 10/2ème/VI-03

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES TELECOMMUNICATIONS

———

Le **« Schéma Départemental des Télécommunications »** nous permet, depuis plusieurs années, d'équiper le territoire avec les dernières technologies en matière de communication et, ainsi, de rétablir l'équilibre entre les secteurs ruraux et urbains du Tarn-et-Garonne.

Je vous rappelle que ce schéma vise à garantir, à chaque habitant du département, un accès à des moyens de communication modernes, dans des conditions équitables et à un tarif concurrentiel.

C'est dans cette optique que notre Schéma Départemental des Télécommunications couvre deux programmes particulièrement significatifs :

- d'une part, le plan de résorption des zones blanches de la **téléphonie mobile,**
- d'autre part, le programme de déploiement du **haut débit** pour les particuliers (haut débit par ADSL, WIFI ou WIMAX) et pour les professionnels (très haut débit par fibre optique).

I – PLAN DE RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES DE TÉLÉPHONIE MOBILE :

Comme je vous l'avais indiqué lors de la DM2 de 2009, l'extension de programme de couverture des zones blanches de la téléphonie mobile (mise en place par l'Etat et les 3 opérateurs) est en passe d'être finalisée. Deux communes avaient été sélectionnées par l'État et les Opérateurs : Bouillac et Montjoi. Bouillac a été couverte en 2009 et Montjoi le sera dans l'année.

L'opérateur ORANGE, qui assure la totalité de la maîtrise d'ouvrage de la couverture de Montjoi (infrastructures passives + équipements actifs) et son financement, a déterminé, en accord avec la commune, le site d'implantation. Les travaux auront lieu au cours de l'été 2010 et le site devrait être opérationnel au début de l'automne.

Il reste cependant 13 communes, dont nous avions validé la liste lors du Budget Primitif 2007, considérées comme étant **« en zone grise ».** Ces communes sont, en effet, couvertes au moins en partie par l'un des trois opérateurs.

Je vous avais également informés, lors de la DM2 de 2009 que j'avais saisi par courrier l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) sur cette question. Cette lettre est restée sans réponse.

Cependant, lors du dernier « Comité de Pilotage National sur la Téléphonie Mobile », qui s'est tenu le 19 janvier 2010, le Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire a expressément demandé à l'ARCEP et aux opérateurs de lui faire rapidement des propositions pour améliorer la couverture de ces zones qui concernent plus de 1 million de personnes en France et plus de 7 000 personnes dans notre département.

J'ai aussitôt écrit au Ministre pour lui proposer d'expérimenter les meilleures solutions pour desservir ces 13 communes du Tarn-et-Garonne.

II – DÉPLOIEMENT EN HAUT DÉBIT POUR LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS

Lors de notre dernière assemblée plénière, je vous avais fait part des avancées du déploiement de la fibre optique dans le département :

- la première tranche, dont nous avons assuré la maîtrise d'ouvrage, est finalisée,
- une seconde tranche (sous maîtrise d'ouvrage intercommunale) a débuté. Elle concerne, je vous le rappelle, les Communauté de Communes des Deux Rives et de Castelsarrasin-Moissac.

A- Le Réseau Départemental en Fibre Optique

Depuis maintenant plusieurs années, le Département investit dans le déploiement d'un réseau en Fibre Optique à l'echelle du territoire Tarn-et-Garonnais. Cette démarche trouve son origine en 2005, date à laquelle le Département a décidé la réalisation d'un réseau départemental à très haut débit qui utilise la technologie fibre optique.

Ce programme, échelonné en plusieurs tranches, consiste à mailler le territoire départemental avec de la fibre optique avec pour l'objectif de desservir sur le long terme tout les chefs lieux de cantons.

Je vous rappelle que notre démarche a été parmi les plus originales conduites en France puisque, dès 2005, nous avions pris le parti de mobiliser la fibre optique partout où elle était déjà déployée (canal du midi, autoroutes), ce qu'envisagent aujourd'hui de faire l'Etat et les Opérateurs de Télécomminications.

La **première tranche de travaux** de notre programme a permis d'amener de la fibre optique dans 4 des principales localités du département : Castelsarrasin, Montauban, Moissac et Valence d'Agen. Pour ce faire, nous avons équipé ces localités de « liaisons » entre le point de raccordement avec les centraux téléphoniques et les réseaux existants le long du canal des deux mers et des autoroutes (A 62 et A 20). Nous avons par la même occasion réalisé le pré-équipement fibre optique de la zone de lauzard qui doit servir de base pour irriguer l'ensemble de notre zone logistique départementale.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces travaux a été réalisé et le Point Opérateur de Présence (POP) départemental installé à Novalia82, est opérationnel. Ce « POP » est le coeur de notre réseau en fibre optique. Cette infrastructure permet d'interconnecter l'ensemble des sites desservis en fibre aux grands réseaux nationaux.

Il nous est donc possible, aujourd'hui, de dresser un bilan exact du coût de ces travaux.

A l'époque, nous avions estimé la réalisation de cette première tranche à hauteur de 1 320 475 € TTC subventionnée par la Région et l'Europe à hauteur de 437 836,79 €.

Cette première tranche a, au final, représenté un investissement total de 1 203 658 € TTC pour le Conseil Général et l'ensemble des subventions attendues a été reçu.

Je veux souligner ici l'importance de cette première tranche qui est l'ossature sur laquelle vont pouvoir maintenant se baser les Communautés de Communes et les Pays pour assurer la desserte de leur territoire en créant notamment des boucles locales en fibre optique.

B. Des boucles locales en fibre optique

− La boucle locale de la Communauté de Communes des Deux-Rives :

La boucle locale en fibre optique desservira les entreprises situées dans les zones d'activités et les services publics (collèges, lycées, bâtiments communaux et intercommunaux,...) à partir d'un point opérateur de présence (POP) qui sera créé au rez-de-chaussée du château d'eau de Valence d'Agen (non utilisé aujourd'hui).

Deux points de collecte (à partir des réseaux nationaux présents sur le canal latéral à la Garonne) sont prévus pour sécuriser le réseau : l'un situé au Nord de la Commune de Golfech, le second au niveau du central téléphonique France Télécom (lui même relié à la fibre optique le long du canal dans le cadre de travaux réalisés par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne).

Les travaux sont répartis en 3 lots :

Le Lot 1 concerne la réalisation du génie civil (tranchées, fourreaux) sur environ 13 Kms jusqu'au château d'eau de Valence d'Agen, puis jusqu'à l'entrée de chaque zone d'activités (Zone de Cabarrot à Golfech, zone de Prouxet à Valence-d'Agen, zone de La Molère à Saint-Loup, et de Goudourville et Pommevic, à terme),

Le Lot 2 concerne la réalisation et l'équipement du Point Opérateur de Présence ou POP (dans le château d'eau),

Le Lot 3 concerne la fourniture et la pose de la fibre optique au sein du génie civil réalisé dans le lot 1, mais également du génie civil existant (soit sur environ 22 Km), la fourniture et l'installation des équipements optiques et le raccordement de l'ensemble.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant des dépenses est de 1 032 590,67 € HT réparti comme suit :

Postes de dépenses	Montant en € HT
Génie Civil	793 439,05€
Aménagement du point opérateur de présence (POP)	67 508,00€
Fourniture et pose de la fibre optique	171 643,62€
TOTAL € HT	**1 032 590,67 €**

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Conformément à la décision que nous avions prise lors de la DM1 2008, le Conseil Général interviendra à hauteur de 25 % du montant HT des dépenses.

	Montant en € HT	**%**
Europe (sollicité)	507 924,54 €	49,20%
État (DDR)	60 000,00 €	5,80%
Conseil Général	**258 148,00 €**	**25,00%**
Autofinancement	206 518,13 €	20,00%
TOTAL HT	**1 032 590,67 €**	**100,00%**

Il convient de délibérer aujourd'hui sur le financement de cette opération sachant que, comme nous l'avons défini en DM1 2008, celui-ci sera versé en annuités.

2 - La boucle locale de la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac

La boucle locale en fibre optique de la Communauté de Communes Castelsarrasin/Moissac desservira les entreprises situées dans les zones d'activités (communales et intercommunales) et les services publics (collèges, lycées, bâtiments communaux et intercommunaux, etc.) à partir d'un point opérateur de présence (POP) qui sera créé sur une des deux communes.

Deux points de collecte (à partir du canal latéral à la Garonne) sont prévus pour sécuriser le réseau : l'un situé sur la Commune de Moissac, le second sur la Commune de Castelsarrasin. Pour ces deux points, la boucle locale sera interconnectée au génie civil réalisé par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne en 2008-2009.

Les travaux seront décomposés en 3 lots :

Le Lot 1 concerne la réalisation du génie civil (tranchées, fourreaux) sur environ 13 Km.

Depuis le central téléphonique de Moissac jusqu'à l'entrée des zones d'activités de Saint Michel, le Tuc, le Luc et Borderouge pour rejoindre l'extrémité Nord de la Liaison Quercy Gascogne.

Depuis le central téléphonique de Castelsarrasin en créant une boucle vers le Sud qui passe par la zone d'activités de l'Artel et pour rejoindre le sud de la liaison Quercy-Gascogne.

Le Lot 2 concerne la réalisation et l'équipement du Point Opérateur de Présence ou POP

Le Lot 3 concerne la fourniture et la pose de la fibre optique au sein du génie civil réalisé dans le Lot 1, mais également du génie civil existant (sur la liaison Quercy Gascogne entre autre, soit sur environ 20 Km), la fourniture et l'installation des équipements optiques et le raccordement de l'ensemble.

Le tracé de la fibre a été pensé :

- de façon à irriguer tous les établissements ayant des besoins de haut débit immédiats ou dans un futur très proche, afin de ne pas avoir à ré-intervenir sur les secteurs empruntés,
- de façon à emprunter des axes disposant déjà de fourreaux et pour le reste, des voies de communication dont la réfection était nécessaire.

► LE COUT DE L'OPERATION

Le montant total des dépenses est de **1 609 951,98 € HT**, réparti comme suit :

Postes de dépenses	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	63 000,00€
Génie Civil	1 345 951,98€
Aménagement du point opérateur de présence (POP)	81 080,00€
Fourniture et pose de la fibre optique	118 920,00€
TOTAL € HT	**1 609 951,98 €**

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Conformément à la décision que nous avions prise lors de la DM1 2008, le Conseil Général interviendra à hauteur de 25 % du montant HT des dépenses.

	Montant en € HT	%
Europe (sollicité)	805 000,00€	50%
Conseil Général	**402 488,00€**	**25%**
Autofinancement	402 463,98€	25%
TOTAL HT	**1 609 951,98€**	**100%**

Il convient de délibérer aujourd'hui sur le financement de cette opération sachant que, comme nous l'avons défini en DM1 2008, celui-ci sera versé en annuité.

C. Des projets fibres optiques naissent en Midi-Quercy

Lors d'une réunion le 23 décembre dernier à Caylus, l'ADE 82 a présenté, à différents représentants du Pays Midi-Quercy, les actions réalisées depuis 2001 par le Département en faveur du Haut-Débit et du Très Haut Débit.

Suite à cette réunion, il a été convenu d'engager, à l'échelle du Pays Midi-Quercy, une étude qui vise à décliner le Schéma Départemental des Télécommunications sur son territoire.

Je vous rappelle que notre Schéma prévoyait déjà des modalités de desserte en Très Haut Débit des principales communes du Pays en associant diverses technologies : utilisation des réseaux électriques (RTE), liaisons hertziennes et travaux de génie civil.

A travers cette étude, qui prendra la forme d'un schéma d'aménagement numérique, le Pays se propose d'approfondir les besoins et les opportunités pour faciliter l'arrivée du Très Haut Débit sur son territoire. Cette démarche sera réalisée en partenariat avec l'ADE 82 qui est en charge de la mise en œuvre de notre Schéma Départemental des Télécommunications. Notre agence a d'ores et déjà fourni au Pays Midi Quercy un cahier des charges permettant de consulter des prestataires aptes à réaliser ce type de travaux.

Pour mémoire, sur le territoire du Pays Midi Quercy, nous avions proposé courant 2007 à la Communauté de Communes du Quercy Caussadais de déployer de la fibre optique à partir du péage ASF de l'A20, ce qu'elle a refusé par courrier en date du 21 juillet 2008.

D- Le Haut Débit (ADSL) « Appel à projets Midi-Pyrénées Numériques »

Je vous rappelle que, début 2006, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne ont lancé, en partenariat, l'appel à projets « Midi-Pyrénées Numérique ».

Cette politique consiste à financer, à hauteur maximum de 80 % (20 % par le Département, 30 % par la Région et 30 % par le FEDER), la mise en place de réseaux à haut débit. Elle concerne les communes de moins de 10 000 habitants dont une partie de la population est inéligible à l'ADSL.

Je vous rappelle également que ces projets qui desservent déjà plus de 1 750 foyers sur 49 communes, ont représenté un investissement total de 1 135 000 € HT, financé à 60 % par l'Europe et la Région et à 20 % par le Département (liste des projets et des communes en annexe)

Lors de la DM2 de 2009, nous avons reconduit cette politique pour 6 mois supplémentaires, elle prendra donc fin au 30 juin 2010.

A ce jour, voici la liste des projets qui sont en cours et qui, compte tenu des délais liés aux procédures légales seront les derniers à pouvoir bénéficier de notre politique : la 2ème tranche de la Communauté de Communes des Deux Rives, la 2ème Tranche de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, la Communauté de Communes du Pays de Garonne et Gascogne, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, les communes de Montbartier, Puygaillard-de-Quercy, La-Salvetat-Belmontet, Léojac, Saint-Porquier, Lauzerte, Lizac et Bessens .

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de l'état d'avancement du programme de résorption des zones blanches de la téléphonie mobile ;

- Prend acte de la communication de l'état d'avancement des programmes de déploiement du haut-débit à destination des particuliers et des professionnels ;

- Accorde à la Communauté de communes des Deux Rives, une subvention d'un montant de 258 148,00 € versée en annuités, pour la mise en place de sa boucle locale en fibre optique ;

- Accorde à la Communauté de communes de Castelsarrasin-Moissac, une subvention d'un montant de 402 488 € versée en annuités, pour la mise en place de sa boucle locale en fibre optique ;

- Ratifie une autorisation de programme de 80 000 € et un crédit de paiement de 51 722 € (25 000 € au titre de l'AP 2010 et 26 722 € au titre de l'AP 2009) sur l'article 2041465 sous-fonction 68, afin de poursuivre le financement des projets engagés dans le cadre de l'appel à projets Midi-Pyrénées Numérique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Liste des projets de couverture des zones blanches de l'ADSL en Tarn-et-Garonne

CG 10/2ème/VI-03annexe

Maîtres d'ouvrage	Communes concernées	Avancée du projet
Commune de Bouloc	Bouloc	Réalisé
Communauté de Communes des 2 rives (Tranche 1)	Montjoi, Saint-Michel, Perville et Gasques	Réalisé
Communauté de Communes des 2 rives (Tranche 2)	Auvillar	En cours de déploiement
Groupement de Commandes de Campsas et Varennes	Campsas et Varennes	Réalisé
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tranche 1)	Loze, Mouillac, Feneyrols, Espinas et Lacapelle-Livron	Réalisé
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tranche 2)	Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus et Ginals	En cours de réflexion
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (Tranche 1)	Asques, Belbèse, Castera-Bouzet, Cumont, Esparsac, Glatens, Lamothe-Cumont, Serignac et Vigueron	Réalisé
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (Tranche 2)	Beaumont-de-Lomagne	Réalisé
Groupement de Commandes de Miramont-de-Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint-Nazaire-de-Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	Miramont de Quercy, Fauroux, Montbarla, Saint- Nazaire- de-Valentane, Brassac et Bourg-de-Visa	Réalisé
Commune de Montesquieu	Montesquieu	Réalisé
Groupement de Commandes de Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	Saint Amans du Pech, Saint-Beauzeil et Valeilles	Réalisé
Commune de Reyniès	Reyniès	Réalisé
Commune de Tréjouls	Tréjouls	Réalisé
Commune de Moissac	Moissac	Réalisé
Commune de Labastide-Saint-Pierre	Labastide-Saint-Pierre	Réalisé
SIVOM des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne	Angeville, Albefeuille-Lagarde, Les Barthes, Castelferrus, Castelmayran, Caumont,Couture, Cordes-Tolosannes, Garganvillar, Lafitte, Montain et Fajolles	Réalisé

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de l'Aveyron	Bioule, Bruniquel, Négrepelisse et Vaïssac	Enquête population réalisée - Lancement de la Consultation
Commune de Puygaillard de Quercy	Puygaillard de Quercy,	Enquête population
Commune de La Salvetat-Belmontet	La-Salvetat-Belmontet	Enquête population
Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne	Aucamville, Beaupuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne	Consultation en cours
Commune de Bessens	Bessens	Consultation prochaine
Commune de Lauzerte	Lauzerte	En cours de réflexion
Commune de Léojac	Léojac	En cours de réflexion
Commune de Saint Porquier	Saint-Porquier	En cours de réflexion
Commune de Montbartier	Montbartier	En cours de réflexion
Communauté de Communes du Quercy-Caussadais	Lapenche, Montfermier, Saint-Georges et Saint-Vincent d'Autejac	A renoncée par courrier en date du 21 juillet 2008
Commune de Lizac	Lizac	En cours de réflexion
Communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise	Labarthe, Lafrançaise, L'Honor-de-Cos, Montastruc, Piquecos, Puycornet et Vazerac	Abandonné au profit du Satellite
Commune de Lacour-de-Visa	Lacourt-de-Visa	Abandonné au profit du Satellite

Le Président,